



ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance extraordinaire du 11 août 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

NOM DE L'ÉVÉNEMENT

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur les rues Leclair, Newmarch, Lloyd-George, Richard, Willibrord, Rielle et 1^{ère} avenue

ORDONNANCE

Pour les rues Leclair, Newmarch, Lloyd-George, Richard, Willibrord et Rielle : Durant la nuit, du lundi au vendredi, d'une durée de 24 à 48 heures consécutives par rue, entre les mois de septembre et décembre 2020. Les heures permises sont entre 21h et 7h, en plus des heures normales

Pour la 1^{ère} avenue : Durant la nuit du lundi au dimanche, pour une seule place horaire d'une durée de 24 à 48 heures consécutives, entre les mois de septembre et décembre 2020. Les heures permises sont entre 21h et 7h, en plus des heures normales.

En vertu du règlement suivant :

Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 13 août 2020

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement